

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'abattage systématique de hérons cendrés à Fribourg est inacceptable

Recours des organisations de protection de la nature et des oiseaux

Le service des forêts et de la faune du canton de Fribourg vient de renouveler une autorisation de tirs de hérons cendrés à quatre pisciculteurs. L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Pro Natura, agissant également pour le compte de « Nos Oiseaux » et du cercle ornithologique de Fribourg, ont déposé un recours contre cette autorisation. Le héron cendré est un oiseau protégé au plan fédéral. La loi ne permet que l'élimination d'individus isolés dont on peut prouver qu'ils causent des dégâts très importants. Les quatre piscicultures n'ont mis en place aucune mesure de protection de leurs installations malgré les propositions des associations et ont déjà abattu 1'400 hérons ces dernières années avec la bénédiction du canton.

Le héron cendré est une espèce fréquente en Suisse mais protégée légalement. Cet oiseau est considéré comme un concurrent par certaines sociétés de pêche et par les pisciculteurs. La loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages LChP stipule que les cantons peuvent éliminer des animaux protégés causant des dégâts importants. La loi précise cependant bien que ces tirs ne peuvent concerner que des individus isolés ; le tir systématique des oiseaux en un lieu donné est donc une violation de la loi.

Durant ces dix dernières années, le Service des forêts et de la faune a délivré des autorisations de tuer un nombre illimité de hérons à quatre pisciculteurs du canton de Fribourg. Les organisations de protection de la nature et des oiseaux n'ont pas été averties officiellement de ces mesures. Durant cette période, près de 1'400 hérons déclarés ont ainsi été tirés. La moyenne annuelle des individus abattus dépasse le nombre de jeunes hérons produits par les 50 à 70 couples nicheurs du canton de Fribourg.

Cette situation est inacceptable pour l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Pro Natura, Nos Oiseaux et le Cercle ornithologique de Fribourg COF. Cette dernière association a reçu sur sa demande copie de la nouvelle autorisation renouvelant pour deux ans le permis d'abattage, permettant ainsi un recours à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Des discussions préliminaires ont été conduites, à l'initiative du COF avec l'Etat et les pisciculteurs pour leur proposer des mesures visant à protéger physiquement leurs bassins contre l'intrusion de prédateurs. Les quatre éleveurs de poissons n'ont pas souhaité entrer en matière, rendant le recours inévitable. Les organisations ont demandé l'effet suspensif jusqu'à droit connu sur le recours.

Le héron cendré consomme, outre des poissons et des batraciens, des quantités importantes de rongeurs dans les pâturages. Il est donc aussi un auxiliaire des agriculteurs. Sa population nicheuse suisse, évaluée entre 1'300 et 1'400 couples est considérée comme globalement stable.

Renseignements complémentaires :

ASPO/BirdLife Suisse : François Turrian, vice-directeur, 079 318 77 75

Pro Natura Fribourg: Sophie Ortner, chargée d'affaires, 026 422 22 06

Cercle ornithologique de Fribourg : Adrian Aebischer, membre du Comité, 076 567 23 66

Nos Oiseaux : Simon-Pierre Parrat, vice-président, 079 317 09 35

Une photo de héron cendré en haute résolution peut être téléchargée sur le site de l'ASPO :
www.birdlife.ch